

Bien Public 15/12/12

TROIS  
QUESTIONS À

**OLIVIER JOUANJAN  
ET JEAN-FRANÇOIS  
KERVÉGAN**

Un juriste, professeur  
de droit public  
et un professeur de philosophie

## Une conférence sur les juristes nazis

J eudi a eu lieu à la Maison des sciences de l'homme, sur le campus universitaire, une journée d'études sur "les juristes nazis". Cette animation, organisée conjointement par Patrick Charlot, directeur du Centre de recherche et d'études en droit et science politique (Credespo), et Pierre Guenancia, membre du centre George-Chevrier, a permis aux étudiants de rencontrer Olivier Jouanjan et Jean-François Kervégan qui ont développé deux thèmes sous forme de conférence : "Faut-il prendre les discours juridiques nazis au sérieux ?" et "Que faire de Carl Schmitt ?".

### Qu'est-ce qu'un juriste nazi ?

**Olivier Jouanjan** : « Les juristes sont ceux qui écrivent des commentaires et des décisions de justices ».

**Jean-François Kervégan** : « À l'époque de l'entrée au pouvoir du Parti national-socialiste en Allemagne, tous les juristes allemands étaient nazis, ils n'avaient pas le choix. Ils étaient des agents même du système et des commentateurs doctrinaires ».

### À la suite de la chute du régime national-socialiste des travailleurs allemands, qu'en est-il advenu des juristes nazis ?

**J.-F. K.** : « Beaucoup ont fait de belles carrières, tandis que d'autres ont été totalement exclus, comme Carl Schmitt qui a été mis à la retraite. La dénazification a été relativement limitée. [...]. Certains ont fui le pays, d'autres ont modifié leur vision du monde et ont pu, par exemple, entamer une nouvelle carrière politique ».

### Et cette vision du monde, qu'est-elle devenue ?

**O. J.** : « On peut encore la trouver dans certains partis d'extrême droite dans certains pays, mais ceux-ci sont davantage néo-nazis, comme le NPD en Allemagne qui a une implantation bien locale dans l'est du pays. »